



## GRUPE DE PLONGEE NARBONNAIS

Association loi 1901 affiliée à la FFESSM n° 08110229

📍 Sainte Rose - Chemin de Saint-Crescent - 11100 Narbonne ☎ 06.21.60.18.09



### QUESTIONNAIRE POUR LA REPRISE DE LA PLONGEE



## PUIS-JE PRATIQUER MON ACTIVITÉ SUBAQUATIQUE AUJOURD'HUI ?

15/05/2020  
medical.ffessm.fr

### ▶ Si vous présentez ou avez présenté durant ces 15 derniers jours un ou plusieurs des signes suivants

- Température > 38°C ou impression de fièvre (frissons/sueurs)
- Gêne respiratoire, essoufflement inhabituel
- Toux
- Crachats
- Diarrhée
- Courbatures hors contexte de pratique sportive
- Modifications du goût et/ou de l'odorat
- Fatigue importante et inhabituelle
- Maux de tête inhabituels
- Nez qui coule

### ▶ Si vous avez été en contact étroit<sup>1</sup> avec une personne ayant présenté l'un de ces signes ou diagnostiqué CoViD-19 positif durant ces 5 dernières semaines

### ▶ Si vous avez été diagnostiqué CoViD-19 positif durant des 5 dernières semaines<sup>2</sup>

**Pas de pratique  
aujourd'hui, consultez  
votre médecin avant de  
pratiquer votre activité  
préférée !**

**Pas d'automédication**

<sup>1</sup> Contact à risque (Haut Conseil de la Santé Publique) : toute personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ; ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ; ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ; étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université) ; ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.

<sup>2</sup> La contagiosité précède l'apparition des signes. Des portages sur des durées longues ont été décrits. Les difficultés de respect strict des mesures barrières conduisent à préconiser une durée d'éviction de la pratique de 5 semaines à partir de la date présumée de contact.

Je soussigné (nom, prénom) reconnait avoir pris connaissance du document « Puis-je pratiquer mon activité subaquatique aujourd'hui ? » et affirme n'entrer dans aucun des cas cités (aucune réponse « oui ») interdisant la pratique de la plongée.

Je certifie la sincérité de cette réponse.

Date et signature.